

LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVAILLÉ. UNE HISTOIRE DU TRAVAIL DES FEMMES AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES

Sylvie Schweitzer - 2002

Sylvie Schweitzer est professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Lyon 2. Elle commence ses recherches sur l'histoire contemporaine du travail et tout particulièrement sur l'usine taylorienne Citroën (publication en 1982 et 1992 de deux ouvrages sur l'usine Citroën et sur André Citroën). Elle se spécialise par la suite dans l'histoire du travail des femmes et publie trois ouvrages majeurs dans cette thématique :

Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e-XX^e siècles (Odile Jacob, 2002) qui retrace l'histoire de la partition du marché du travail ;

Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (Payot, 2010) qui s'attache à l'histoire comparée des femmes diplômées ;

Les inspectrices du travail, 1878-1914. Le genre de la fonction publique (PUR, 2016) qui, en s'appuyant sur la prosopographie des inspectrices du travail, montre comment et pourquoi la mixité acquise d'une profession n'y entraîne pas mécaniquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

INTRODUCTION

L'ouvrage de Schweitzer est né de la volonté de démontrer que :

les femmes ont toujours travaillé (elle condamne l'expression contemporaine « depuis que les femmes travaillent... » qui s'appuie sur une chronologie qui débiterait uniquement à partir de la Première Guerre mondiale) ;

et que l'histoire des femmes et de leurs travaux est restée invisible pendant les deux derniers siècles, ce qui leur attribue un rôle second et soumis.

Elle s'attache donc à l'histoire des contenus du travail et de leur évolution mais aussi à l'histoire de l'accès des femmes au marché du travail et à leur « présence immémoriale » (p.12). Son étude s'organise en plusieurs thématiques — tout en suivant l'histoire des lois et du travail : l'histoire de l'exclusion des femmes du droit commun et ordinaire, l'évolution statistique des femmes au travail, de leurs lieux et conditions de travail et l'histoire des métiers (métiers traditionnels, métiers proche de la maternité, métiers peu qualifiés et métiers récemment ouverts aux femmes).

CHAPITRE 1 - L'ÉTAU JURIDIQUE

Les femmes ont de plus en plus accès au marché du travail tout au long du XIX^e siècle car l'enseignement et les études supérieures leurs sont de plus en plus ouverts. Toutefois, au milieu du XX^e siècle, les politiques familiales incitent à l'inactivité professionnelle des femmes (épouse et mère).

Le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* du docteur Louis-René Villermé (1840) mentionne que « ce sont les femmes qui sont employées à décharger les betteraves la nuit dans les raffineries, parce qu'elles sont plus habiles et plus souples que les hommes et qu'elles résistent mieux à la boue et au froid » : on caractérise le travail des femmes en fonction de leurs aptitudes.

L'appareil législatif a contribué à forger socialement la division sexuelle du travail : la différenciation entre l'espace privé et l'espace public, la rémunération du travail à l'extérieur de chez soi qui nécessitait une autorisation maritale et l'accession aux métiers. La domination masculine sur le travail des femmes s'est fondée sur les discours de déni des femmes et sur l'organisation d'une sous-estimation systématique de leur travail.

Figure récurrente : Hubertine Auclert (1848-1914), militante en faveur des droits politiques des femmes. Surnommé la suffragette depuis la publication de *Hubertine Auclert, The French Suffragette* par Steven C. Hause en 1987. Elle boycott notamment les recensements effectués. En 1908, à Paris lors des élections municipales, Hubertine brise symboliquement une urne. En avril 1910, avec Marguerite Durand, elle se présente comme candidate aux élections législatives.

QUELQUES DATES :

1804-1810 : lois d'exclusion des femmes et en particulier des épouses, subordonnées entièrement à leur mari.

1861 : Julie-Victoire Daubié est la première femme à obtenir le baccalauréat à Lyon après 10 refus successifs du recteur de l'université de Paris.

1880 : la Sorbonne ouvre ses portes aux femmes.

1881 : loi Ferry

1882 : la loi Paul Bert rend obligatoire, pour les femmes et les hommes, les Écoles normales d'instituteurs et institutrices.

1892 : interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie sous prétexte de protection de la femme. Il est autorisé dans tous les métiers où les femmes sont largement majoritaires (employées de maison, de bureaux, des ateliers, des boutiques, des hôpitaux, de l'agriculture).

1909-1913 : lois sur l'instauration d'un congé maternité et d'indemnités suite à l'accouchement.

1938 : le code civil est modernisé par une série de décrets qui ont trait au droit des personnes.

CHAPITRE 2 - LA CÉCITÉ STATISTIQUE

En parallèle à l'établissement d'un droit moins rigoureux aux célibataires et veuves, se forge une mythologie négative de la « femme seule » et une apologie de la mère de famille. Pour expliquer le statut de la femme célibataire, l'historiographie propose deux contraintes : l'une sociologique due aux métiers, en particulier pour les enseignantes et les femmes soignantes, et l'autre économique car elles n'ont plus de dot et doivent par conséquent travailler, or cela n'est pas acceptable dans le cadre du mariage.

L'État contribue à l'organisation de l'invisibilité du travail des femmes dans les recensements effectués : on compte essentiellement les soldats à enrôler, les enfants à scolariser et les contribuables à taxer. Si la femme y figure, c'est que son métier est bien distinct de celui de son mari, sinon elle échappe au dénombrement.

Sylvie Schweitzer montre que la baisse d'activité des femmes dans l'entre-deux-guerres n'est pas si réelle, il est, au contraire, minime : entre 1921 et 1926, l'activité féminine connaît une baisse de 332 000 femmes sur 7,2 millions. Cela dépend également des activités. Par exemple, dans le secteur de l'agriculture, on perd plus d'hommes que de femmes. Cette faible baisse d'activité n'est pas un retour à la maison de la femme mais une crise agricole doublée de restructurations industrielles et d'un rétrécissement de la pyramide des âges des actives. Il faut d'ailleurs noter que le nombre des femmes travaillant dans des secteurs nouveaux (service de l'Etat, industrie, commerce, bureau) croît significativement. Cela est notamment lié à la progression du nombre de femmes mariées actives à la fin du XX^e siècle. Les femmes mariées étaient parfois mères également même si on ne dispose d'aucune statistique avant 1946 sur l'activité des mères de famille. Dans l'usine Renault, en 1920, 73% des femmes n'ont pas d'enfant dont 59% sont mariées. La plupart des femmes n'ont donc pas d'enfant et le discours qui insiste sur le fait que les femmes quittent le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants et mari est « imaginaire » (p.86) et pourtant omniprésent dans les années 1980.

CHAPITRE 3 - DEUX SIÈCLES DE TRAVAIL

Les femmes sont exclues légalement de certains métiers (du fond de mines et de la mer notamment) et absentes de métiers qualifiés dont elles ne peuvent passer les diplômes.

Du XIX^e siècle rural à la seconde industrialisation :

Industrie : 1 million de femmes en 1836, 1,6 millions en 1861, + de 2 millions en 1911.

Secteur tertiaire : 700 000 femmes en 1836 et 1,1 million en 1861.

Domestiques : 600 000 au milieu du XIX^e siècle.

Une parenthèse : la Première Guerre mondiale :

880 000 patronnes de l'industrie et du commerce.

Certaines usines emploient jusqu'à 80% de femmes comme André Citroën mais seulement 30% chez Renault.

Fin de la limitation de la journée à 8h, de l'interdiction du travail de nuit et du repos hebdomadaire. L'écart de salaire entre les « munitionnettes » et les ouvriers masculins se réduit de 50% en 1913 à 20% en 1917.

Le nombre de femmes sur le marché du travail n'évolue pas entre 1911 et 1968 (+ de 7 millions) : contredit le mythe du retour des femmes à la maison après la Grande Guerre.

Les conditions de travail :

1900 : La loi Millerand impose la journée de 10h

1906 : le repos dominical est imposé.

Avril 1919 : limitation de la journée à 8h sur 6j/semaine.

Non respect de ces lois : chez Dunlop à Montluçon en 1923, les 8h sont coupés par une pause de 10min ; 10,5h de travail dans un atelier mécanique de la Villette en 1923, 9,5h dans une teinturerie parisienne.

+ de 700 000 femmes actives après 60 ans entre 1896 et 1936 : absence ou faible retraite. L'Etat verse parfois des pensions à partir du XVIII^e siècle pour compenser la suppression de la vénalité des offices. Dans les hôpitaux parisiens, il fallait 25 ans de service aux infirmières pour toucher un retraite.

1910 : 1^{ère} loi sur les retraites ouvrières et paysannes vues comme « une épargne, un prélèvement proportionnel au salaire auquel cotisent les salarié-e-s, les patron-ne-s et l'Etat. » (p.108).

1930 : loi sur les assurances sociales organisant un système de retraites obligatoires en deçà d'un certain plafond de salaire.

Ecart de salaire : en 1893, dans la Seine, une fabrique de chaussures paie en moyenne 6 francs par jour un coupeur contre 3,25 francs une coupeuse. En 1930, dans les usines alimentaires Casino, 80% des femmes sont payées au rendement contre 15% des hommes.

Affaire Emma et Louis Couriau ou les syndicats discriminants : Ouvrière et ouvrier typographes installés à Lyon en 1913 où Emma demande son admission à la chambre régionale des typographes cégétistes. Mais refus et exclusion immédiate de Louis au motif qu'un typographe ne doit pas autoriser sa femme à travailler dans un métier du livre, même si en 1901 la Fédération nationale ait accepté les adhésions féminines. Cette dernière se contente de demander la réintégration de Louis.
=> en 1914, la CGT lance un plan d'action pour l'éducation et la syndicalisation féminines.

CHAPITRE 4 - DES MÉTIERS DE TOUJOURS

Agricultrice :

1821 : 3 millions de femmes dans l'agriculture soit + de 60% de la population active féminine.

1/3 des femmes sont à la tête d'une exploitation agricole lors de la 1GM.

Travailleuses à domicile :

d'après les recensements du XIX^e et XX^e s., les ouvrières en chambre représente jusqu'à 30% de la population active (domaine du textile, gants et chaussures, horlogerie).

Les femmes de ménage :

12% de la population active dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La législation du travail ne s'applique pas aux domestiques.

40% des ouvrières passe par la condition de domestique à un moment de leur vie active et pour une durée moyenne de 8 ans.

CHAPITRE 5 - DU BÉNÉVOLAT À LA PROFESSIONNALISATION

Infirmières et assistantes sociales : Le devoir à autrui semble relever du devoir féminin d'abord organisé par les congrégations religieuses. La main d'œuvre congréganiste est gratuite : les sœurs sont entretenues par leurs communautés (dotes et dons charitables spontanés ou mobilisés par voie de presse). L'Assistance publique de Paris pousse à l'ouverture des premières écoles d'infirmières au milieu du XIX^e s => laïcisation. Création de formations d'infirmières réservées aux femmes bénévoles des milieux aisés : la Société de secours aux blessés militaires, créée en 1866 par le duc de Fezensac, ne souhaite qu'un recrutement aristocratique à cette nouvelle forme de bienfaisance. Juin 1922 : création du diplôme d'Etat d'infirmière. 1932 : création du diplôme d'assistante sociale.

Sage-femme : depuis 1770, les femmes de 18 ans minimum, sachant lire et écrire, suivaient 4 mois/an pendant 3 ans des enseignements dispensés par des sœurs à l'hôpital de la Charité. L'enseignement était gratuit si les élèves s'engageaient à exercer pendant 10 ans dans une commune dépourvue de sage-femme. Entre 1800 et 1850, 30 000 sage-femmes ont été recrutés.

Maîtresses des jeunes enfants : la garde des jeunes enfants relève de la charité privée ou des communes. Les garderies sont partout mais mal connues, occupées par des femmes âgées qui complètent leurs revenus : en 1850, 167 à Lille. En 1860, Wallaert-Descamps fonde une garderie pour une douzaine d'enfants près de l'usine de son mari, à Wazemmes. Elle crée ensuite un réseau de crèches dans la ville, recueille des fonds pour la construction des locaux, sollicite l'attribution d'un terrain par le conseil municipal et organise un comité de femmes pour l'assister : en 1879, ses 4 crèches sont dirigées par des religieuses. Confusion entre garderies/crèches et salles d'asile (futurs écoles maternelles). Féminisation du métier d'enseignante primaire : 55% en 1880 et 66% en 1932.

CHAPITRE 6 - SERVIR LES MACHINES

Les machines de l'usine : les ouvrières dominent les usines de l'alimentation, la confection et les cuirs et peaux. Dans l'indiennage, l'impression des tissus de coton, le métier de pinceauteuse (phase manuelle du processus d'impression des tissus pour certaines couleurs) ne mobilise que des femmes soit entre 25 et 40% de la main d'œuvre. L'emploi des femmes s'appuie sur des spécificités énoncées comme caractéristiques naturelles (dextérité, minutie, rapidité, patience) mais associées à des emplois déqualifiés sauf après la 1^{GM} où elles ont acquis les compétences nécessaires à certaines professions.

Les machines du bureau : après la création en 1889 du ministère des Postes et Télécommunication, de nombreuses femmes sont employées : les « demoiselles » du téléphone par exemple assurent la mise en relation des abonnés entre eux par l'intermédiaire de fiches, en 1900, elles sont 1000 au central parisien rue Gutenberg. Naissance du métier de dactylographe avec l'invention de la Remington, 1^{ère} machine à écrire (1874).

CHAPITRE 7 - GÉRER LES PAPIERS

Chapitre sur les employées de bureau et les secrétaires : hors programme.

CHAPITRE 8 - FEMMES DIPLÔMÉES : LES AVANCÉES VERS LA MIXITÉ

Femmes du savoir : des espaces réservés : Fin XIX^e, les universités s'ouvrent à de plus en plus de femmes (ex. 1884 : première inscription d'une femme à la faculté de droit de Paris). Installation d'un lieu de formation des professeures en 1882 : l'Ecole normale supérieure de Sèvres prépare à l'agrégation les futures enseignantes de lycée. 1924 : ouverture de toutes les agrégations masculines aux femmes. Victor Duruy crée un accès particulier au métier de médecin en 1869 : Ecole supérieure de médecine pour jeunes filles où est délivré un brevet de médecine et non le titre de docteur, elles n'ont donc pas le droit d'exercer en France.

Femmes d'autorité : de la tolérance au consentement : Les figures d'autorité envers les femmes sont les supérieures des congrégations religieuses, les directrices des établissements, les inspectrices générales du ministère de l'Intérieur, les inspectrices déléguées générales des salles d'asile. Les magistrates font figures de la souveraineté publique : la 1^{ère} avocate Jeanne Chauvin, docteure en droit en 1892, a été refusée l'inscription au barreau, autorisation de la magistrature en 1930.

